



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 09/10/2026

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Partenariat avec l'Unité des Communes valdôtaines Grand-Paradis - Remboursement de frais au Président

Décision n° 26 10 03

L'an deux mille vingt-six, le jeudi huit octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi deux octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Mesdames Sandrine Barralis, Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Nicole Colombo, Monsieur Gilbert Camous, Mesdames Anaïs Migone, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Albert Philip par Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Elodie Loretz par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Daniel Sfecci par Monsieur Cyril Piazza, Monsieur Maurice Tamazout par Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey par Monsieur Michel Calmet, Madame Michelle Noero par Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absents : Monsieur Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde et Monsieur Jean-Pierre Roch
Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Francis TUJAGUE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1115-1, L2123-18 et L5211-14,

Considérant l'intention de la communauté de communes d'engager un projet de coopération transfrontalière entre la CCPP et une intercommunalité italienne,

Considérant les contacts concrets existants avec l'Unité des communes valdôtaines du Grand-Paradis (Sarre - Italie),

Considérant que dans le cadre de la préparation de ce partenariat, une délégation de la Communauté de Communes du Pays des Paillons s'est rendue à Sarre, en Vallée d'Aoste, les 7 et 8 septembre 2026 afin de rencontrer les représentants de l'Unité des Communes valdôtaines Grand-Paradis et d'identifier les perspectives de coopération entre les deux territoires,

Considérant qu'ont participé à ce déplacement le Président accompagné de Madame Christine BEILLE TOURSCHER (7^{ème} Vice-présidente), Monsieur Jean-Marc RANCUREL (3^{ème} Vice-président), Monsieur Stéphane MORANDO (DGS) et Madame Nelly PUJOL (Responsable communication),

Considérant que le Président a avancé les frais d'hôtellerie et les frais d'autoroute pour tous les participants à ce déplacement,

Considérant les pièces justificatives établissant des frais d'hôtellerie à hauteur de 366,00 € et les frais d'autoroute pour 64,20 €, soit un montant total de 430,20 €.

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président en charge des finances, propose d'autoriser le remboursement de ces frais au Président pour un montant total de 430,20 € et propose de cadrer les remboursements futurs de ce partenariat par un mandat spécial par le biais d'une délibération à suivre.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le remboursement des frais engagés par le Président à hauteur de 430,20 € pour le déplacement du 07 au 08 septembre 2026.

- **Décide** que les frais futurs engagés dans le cadre du partenariat transfrontalier entre la CCPP et l'Unité des communes valdôtaines du Grand-Paradis (Sarre - Italie) soient cadrés par le dispositif juridique de mandat spécial.

Nombre de conseillers en exercice : 34

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 31

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Madame Céline Duquesne, Monsieur Jean-Marc Rancurel, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Branda, Michel Calmet, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Fabien Guglielmino, Madame Audrey Legeret, Messieurs Christian Dragoni, Dominique Josse, Madame Sandrine Barralis, Monsieur Albert Philip, Madame Lykke Saviane, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Elodie Loretz, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nicole Colombo, Messieurs Gilbert Camous, Daniel Sfecci, Maurice Tamazout, Madame Anaïs Migone, Monsieur Pierre Donadey, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Mesdames Michelle Noero et Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C.DRAGONI



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA



56 bis RD 204
06440 BEAUSAS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
-06-